



L'informateur

113 – le 18 juillet 2022

Samedi, avant-hier, aurait normalement eu lieu notre Réunion annuelle. Inscrit à l'ordre du jour, au point #8, présentation sur nos sentiers pédestres.

Or en période estivale et vacancière, c'est plutôt intéressant de savoir où on s'en va avec nos espadrilles. Alors voici ce que nous écrit Denis Larouche, responsable du réseau.

Notre réseau de sentiers se ramifie

De plus en plus d'options de randonnées en sentier sont offertes à notre communauté du Lac Clair. Les sentiers aux environs du lac semblent grandement appréciés et constituent pour plusieurs un atout majeur. Le comité des sentiers a pour mandat de développer ce réseau selon les meilleurs pratiques.

Les propriétaires du Lac Clair ont la chance d'avoir pour voisin le Parc Naturel Régional de Portneuf (PNRP). Nous accédons depuis longtemps à ce territoire par le sentier Des Cascades ou encore profitons de la vue du Lac Long par le haut des falaises. La traverse entre nos deux bouts de chemin (le Trait d'union) est également sur le territoire du parc. Le sentier Promontoire est, lui, situé sur une propriété de notre APLC (Association des Propriétaires du Lac Clair).

En collaboration avec la direction du parc, nous avons élaboré un plan de développement comprenant une dizaine de km de sentiers. L'actuel Sentier des Falaises sera prolongé jusqu'à un plus grand belvédère naturel et offrira une meilleure vue sur le Lac Long. De là, un nouveau tronçon est ajouté en direction du lac Pagé pour former une longue boucle de 6 km. Les résidents du Lac Clair et leurs invités pourront rejoindre cette boucle par un tronçon nouvellement tracé à partir du bout du chemin côté Ste-Christine et nommé Le Tiret. Le Sentier des Cascades fera également une boucle et la signalisation sera améliorée. Ce sentier est renommé Les Bouillons puisqu'il existe déjà un sentier Des Cascades dans le parc.

La collaboration avec le parc rend notre projet de sentiers de randonnées conforme à tous les règlements et demandes d'autorisation du MRNF (Ministère de l'énergie et des ressources naturelles) et des municipalités. Le PNRP règle également la problématique des assurances requises. Le Parc assume toutes les dépenses reliées à la construction des sentiers (pont, ponceaux, quai, affichage, etc.) à l'exception de celles qui ne visent que les

utilisateurs du Lac Clair. De plus, nous profitons de toute l'expertise du parc en matière d'aménagement de sentiers.

Il y a également un autre avantage à occuper ces territoires avec nos sentiers car il s'agit de zones forestières qui sont susceptibles de subir une coupe commerciale. La présence des sentiers officiellement approuvés par le ministère (MRNF) constitue un argument pour négocier une coupe plus respectueuse.

Accès au grand public?

La direction du parc est très compréhensive de nos craintes concernant un éventuel accès des randonneurs du parc sur nos terrains privés. Les sentiers sont tracés de façon que les marcheurs n'aient pas à emprunter le chemin du Lac Clair ni le sentier Trait d'union ni aucune propriété privée. Aucun accès automobile ne sera permis pour les usagers du parc sur le chemin du Lac Clair d'un côté comme de l'autre de la barrière.

Le sentier des Bouillons (anciennement Les Cascades), par sa boucle, ramènera les randonneurs vers le parc. La signalisation accrue devrait nous éviter les inconvénients actuels de randonneurs qui se retrouvent perdus sur notre territoire. Le Sentier des Falaises ne sera accessible aux utilisateurs du parc que par embarcation sur le Lac Long. Les tronçons (Le Tiret et un autre, non nommé) et la section menant à notre chemin privé (côté St-Alban) seront des chemins d'accès pour notre communauté seulement et cela sera bien indiqué. Les tronçons de sentier nous donnant accès aux sentiers du parc ne seront pas indiqués sur les cartes du parc.

Accès au parc pour la communauté du Lac Clair

La communauté du Lac Clair est la bienvenue sur le territoire du parc **en autant que les utilisateurs acquittent leur droit d'accès** et respectent les règlements. Les droits d'accès peuvent être achetés en ligne ou à l'accueil du parc près du pont à St-Alban. Il y a une quantité limitée de droit d'accès mais cette limite ne s'applique pas aux résidents de la région. Mentionnez toujours que vous êtes du Lac Clair.

<https://parcportneuf.com/randonnees-pedestres/>

Voici les noms des droits qu'il faut se procurer (même si on n'utilise pas de véhicule) :

Annuelle: "Vignette annuelle pour un véhicule" 32.18 \$

Journalier: "Stationnement véhicule ou camion" 8.70 \$

La Société Provancher

Concernant le sentier **derrière la cabane Telus**, une demande d'autorisation a été faite auprès du propriétaire, la Société Provancher. Le sentier qui s'y trouve actuellement et qui est balisé à la peinture orange n'a pas été autorisé. Il faudra l'effacer. Le projet est de faire une boucle d'environ 2 km. L'autorisation est tributaire du dépôt auprès du ministère de leur « plan de conservation » et la société Provancher travaille sur ce dossier. Ce voisin est précieux pour notre communauté car il s'agit d'un territoire protégé où aucun développement ne pourra avoir lieu. Il est donc important de le respecter.

Les corvées, venez aider.

Vous êtes enthousiaste à l'idée de marcher sur ces sentiers? On vous invite donc, vos enfants, vos invités, à participer à leur développement. Cette année, les corvées sont au calendrier pour que ce soit plus facile pour les volontaires de planifier ces événements. Les premiers samedis des mois de juin, juillet, août et septembre. Il reste donc une corvée le 6 août et une autre le 3 septembre. La corvée est reportée le lendemain ou le samedi suivant si la météo n'est pas propice.

En espérant que plusieurs de ceux qui apprécient ces sentiers seront intéressés à participer à leur création. Communiquez avec Denis si vous êtes partant pour nous aider et que vous n'êtes pas déjà inscrits: sentiers@lacclair.org

Stationnement

Un stationnement sera aménagé pour les membres de notre communauté près de l'entrée du Sentier des Falaises du côté de St-Alban.

Remerciements

Un grand merci à tous ceux qui ont contribué à la construction des sentiers jusqu'à maintenant, à la direction du parc pour son exceptionnelle collaboration et tout spécialement à Linda et Jocelyn pour leur permission de passage sur leur portion de terrain pour le Trait d'union et à Marie et Jean-Francois pour leur permission d'utilisation d'une parcelle de leur terrain pour ériger le stationnement.

Les cartes des sentiers

La carte de nos sentiers est disponible [à cette adresse](#). Elle sera mise à jour à mesure que les travaux avancent.

Les cartes de sentiers du parc sont à [cette adresse](#).

À la page suivante, une carte du projet du Sentier des Falaises.

Et bien sûr, toute cette information est toujours disponible sur notre site, sous l'onglet [La Nature](#).

Vos administrateurs

www.lacclair.org

